

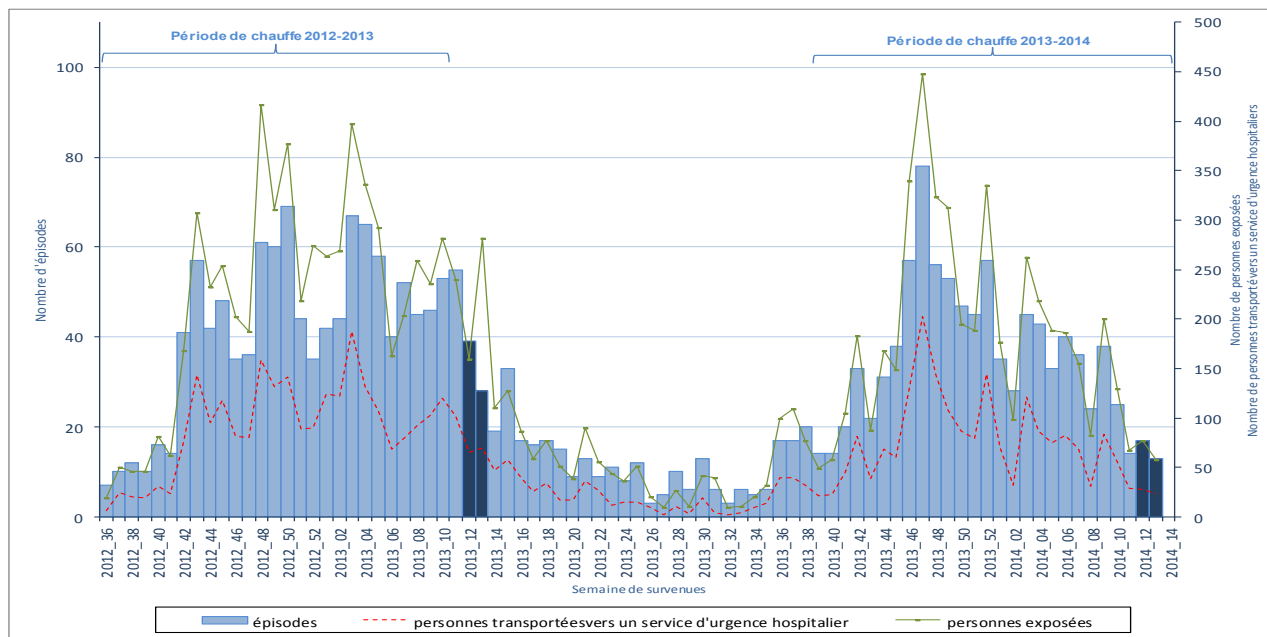
- Depuis le 1^{er} septembre 2013,
 - le nombre de signalements d'intoxication a diminué de 18% par rapport à celui observé au cours de la même période de la saison précédente ;
 - le nombre de décès déclarés au système de surveillance est 40% inférieur à celui observé au cours de la même période de la saison de chauffe précédente.

Sauf événement exceptionnel, ce bulletin clôt le suivi des signalements en période de chauffe.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Figure 1 Répartition hebdomadaire (depuis le 1^{er} septembre 2012) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier.



Depuis le 1^{er} septembre 2013,

- 1 010 signalements d'intoxications au CO ont été déclarés, impliquant 2 999 dont 2 126 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 474 dirigées vers un service de médecine hyperbare. A la même période de la précédente saison de chauffe, les signalements s'élevaient à 1 228 épisodes, impliquant 3 785 personnes exposées dont 2 667 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier et 576 dirigées vers un service de médecine hyperbare.

Au cours des deux dernières semaines,

- 30 signalements ont concerné 84 personnes exposées au monoxyde de carbone dont 51 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Durant la même période de la saison précédente, 67 signalements avaient été recensés.

Les intoxications au CO en lien avec un groupe électrogène ou un braser/barbecue

- Depuis le 1^{er} septembre 2013, le nombre d'intoxications en lien avec l'utilisation inappropriée en milieu confiné (cave, garage, intérieur d'un local) d'un groupe électrogène a augmenté par rapport à la même période de la saison précédente (76 versus 68) ; 246 personnes ont été impliquées dont 187 transportées vers un service d'urgence hospitalier ; 5 personnes sont décédées.
- Depuis le 1^{er} septembre 2013, les signalements d'intoxication au CO en lien avec l'utilisation d'un braser/barbecue sont en légère hausse par rapport à la même période de la saison précédente (63 versus 57). Ils ont impliqué 250 personnes dont 194 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Aucun décès n'a été signalé. Lors de l'utilisation d'un braser/barbecue, 6 personnes ont été intoxiquées au cours des deux dernières semaines.

Les intoxications au CO dans un établissement recevant le public (ERP)

Au cours des deux dernières semaines, un épisode d'intoxication est survenu dans un restaurant exposant 7 personnes au CO. Au moment du signalement, la source de l'intoxication n'avait pas été identifiée.

Les décès par intoxication au CO

Depuis le 1^{er} septembre 2013, 25 décès par intoxication accidentelle ont été déclarés au système de surveillance. Au cours de la même période de la saison de chauffe précédente, 41 décès par intoxication accidentelle au CO avaient été déclarés.

Depuis le 1^{er} septembre 2013,

L'Ile-de-France (148), Nord-Pas-de-Calais (120) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (93), sont les régions les plus concernées par les intoxications au CO. Au cours de la même période de la saison de chauffe précédente, le nombre de signalements étaient de 210 en Ile-de-France, de 185 en Nord-Pas-de-Calais et 98 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Depuis le 1^{er} septembre 2013, les principaux déclarants ont été,

- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 48% des signalements ;
- Les services d'urgence hospitalier : 18% des signalements ;
- Les services de médecine hyperbare : 10% des signalements.

Les services d'intervention d'urgence (SDIS et services d'urgence hospitalier ou pré-hospitalier) ont transmis environ 8 signalement sur 10.

DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

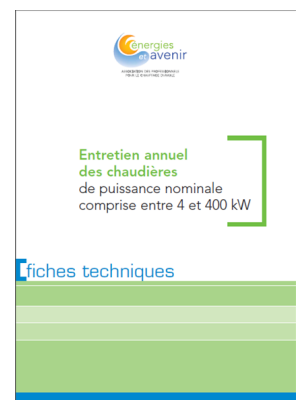
La **direction générale de la santé (DGS)** et l'**institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (Inpes)** rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, braseros, barbecues)

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

L'association des professionnels de chauffage durable « Energies et avenir » propose un guide à destination des professionnels sur l'entretien des chaudières

<http://www.energies-avenir.fr/cms/page/-/id/59>



Remerciements à l'ensemble des déclarants (Services départementaux d'incendie et de secours, services d'urgence (pré)hospitaliers, services hospitaliers, médecine libérale d'urgence, etc.) et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : surveillanceco@invs.sante.fr

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone> .

cliquer sur [Liste de diffusion en bas de page](#), compléter les informations demandées.

Bulletin de surveillance n°14

Equipe DSE:

Directrice département santé
environnement
Agnès Lefranc

Responsable unité
toxicovigilance et surveillance
des intoxications
Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet
Agnès Verrier

Monitrice d'études
Jessica Gane

Chargée de projet informatique
Daniela Leprince

Directeur de la
publication :
Dr Françoise Weber
Directrice générale de
l'InVS